



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 6 décembre 2024
Date d'affichage : le 6 décembre 2024

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du six décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, PICAULT Edern, LAFAYE Guillaume, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie, BLAY Daphnée

Pouvoirs : LEROUX Soizic donne pouvoir à RABINAND Julie,
DAUFOUY Stéphane donne pouvoir à FLAURAUD Nathalie
MARTIN Eve-Lise donne pouvoir à ARDOUIN Christelle
CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel
BONHOMME Jean-Claude donne pouvoir à LAFAYE Guillaume
CHAMPENOIS Céline donne pouvoir à AMORIM Agnès
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAUT Edern
GUILLOT Marc donne pouvoir à GUILLARD Michel

Absents : LANUZEL Etienne, MASSON Adeline, ONASCH Thibaut

Daniel Lecomte est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/60 – Création d'un poste de gestionnaire des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est actuellement du ressort de la seule directrice générale des services de la commune, ce qui représente à la fois une fragilité et une charge de travail conséquente, repérée par les deux audits effectués par le Centre de gestion à plusieurs années d'écart.

La norme observée dans les collectivités est un gestionnaire RH pour une cinquantaine d'agents. Avec une trentaine d'agents, il est légitime et utile que la collectivité se dote de cette compétence spécifique.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif (catégorie C) à temps non complet (50%) avec effet au 1^{er} janvier 2025.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve à l'unanimité cette décision.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance, Daniel Lecomte



Le Maire, Michel Guillard


